

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 17 juillet 2024, au Centre Administratif Bellechasse, à compter de 18 h 00.

Sont présents les Conseillers suivants :

Mme Suzie Bernier, Armagh
M. Vincent Audet, Honfleur
M. Yvon Dumont, La Durantaye
M. Yves Turgeon, Saint-Anselme
M. Pascal Rousseau, Saint-Charles
Mme Guylaine Aubin, Sainte-Claire
M. Sébastien Bourget, Saint-Damien
M. Gilles Nadeau, Saint-Gervais
M. Germain Caron, Saint-Henri
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Pierre Fradette, Saint-Michel-de-Bellechasse
Mme Nadia Vallières, Saint-Nazaire
M. Pascal Fournier, Saint-Nérée-de-Bellechasse
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
M. Richard Thibault, Saint-Raphaël
M. Alain Vallières, Saint-Vallier

Formant quorum sous la présidence de M. Luc Dion, préfet

Sont aussi présents : Mme Anick Beaudoin, directrice générale
M. Dominique Dufour, directeur général adjoint

Sont absents : M. David Christopher, Beaumont
M. Miguel Fillion, Buckland
M. Bernard Morin, Saint-Léon-de-Standon
M. Larry Quigley, Saint-Malachie

Le préfet, M. Luc Dion, assume la présidence de la séance. Il ne vote pas à moins d'indication contraire.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Luc Dion préfet, déclare la séance extraordinaire ouverte après constatation du quorum.

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Pascal Rousseau,
appuyé par M. Yves Turgeon
et résolu

C.M. 24-07-260

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

1. Ouverture de la rencontre
2. Ordre du jour
3. Administration :
 - 3.1. Demande d'aide financière – Programme d'appui aux collectivités Phase 1
4. Levée de l'assemblée extraordinaire

Adopté unanimement.

3. ADMINISTRATION

C.M. 24-07-261

3.1 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS PHASE 1

ATTENDU que le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration (MIFI) met à la disposition des MRC le Programme d'appui aux Collectivités (PAC) phase 1 : Élaboration du plan d'action et mise en œuvre de la mesure de transition qui vise à soutenir les MRC afin d'accroître leur capacité d'attraction, d'établissement durable, d'intégration citoyenne et de pleine participation des personnes immigrantes et des minorités ethnoculturelles à la vie collective au moyen de la préparation des milieux afin de rendre les collectivités encore plus accueillantes et inclusives;

ATTENDU que les enjeux d'attraction et de rétention font partie des enjeux soulevés dans la précédente planification stratégique de la MRC et qu'il s'agit toujours d'enjeux d'actualité;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse termine son plan d'action 2020-2024 de sa politique d'accueil et d'intégration des nouveaux arrivants.

ATTENDU que la Politique Accueil et Intégration des Nouveaux arrivants et le plan d'action nécessitent une mise à jour;

ATTENDU que le Programme d'appui aux Collectivités permettra de couvrir 50 % des frais reliés à la démarche de mise à jour de la Politique Accueil et Intégration des Nouveaux arrivants;

ATTENDU que la mesure de transition permet à la MRC d'être en action au cours de la mise à jour du plan d'action;

ATTENDU que le coût de mise en œuvre de la mesure de transition et de la démarche d'élaboration d'un plan d'action sur un ans est de 80 768 \$ et que la MRC de Bellechasse contribuera à la hauteur de 50% par une contribution en ressources humaines de 40 384 \$;

Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

ATTENDU que, suite à cette démarche, le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'intégration met à la disposition de la MRC la possibilité d'appliquer au PAC - Phase 2 qui vise à financer jusqu'à 50% du plan d'action élaboré en Phase 1.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. Martin J. Côté,
appuyé par Mme Nadia Vallières
et résolu

1. que la MRC procède au dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'appui aux Collectivités (PAC) phase 1 : Élaboration du plan d'action et mise en œuvre de la mesure de transition.
2. que Mme Anick Beaudoin, directrice générale de la MRC de Bellechasse soit autorisée à signer tout document relatif à cette entente.

Adopté unanimement.

C.M. 24-07-262

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Il est proposé par M. Alain Vallières
et résolu
que l'assemblée soit levée à 18 h 08

« Je Luc Dion, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

Préfet

Greffière-trésorière